

NIVELLEMENT

Durée indicative : 3 jours.

Publics : TP, Géomètres, techniciens de bureaux d'études.

Pré-requis : Bases élémentaires de mathématiques.

Lieu de formation : En vos locaux ou Montrond-Les-Bains (42).

Objectifs > A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'utiliser un niveau de chantier pour réaliser des mesures altimétriques.
- De calculer des dénivelées, des altitudes.
- De contrôler son travail.

Outils pédagogiques : Ordinateur portable, vidéoprojecteur, paperboard, vidéo, support de cours papier ou PDF, niveau de chantier + accessoires, tour de table en entrée de stage et questionnaire de satisfaction en sortie de stage.

Modalités d'évaluation : Les objectifs ci-dessus seront évaluables par la production de travaux en individuels ou en binôme dont la bonne réalisation sera contrôlée par le formateur. Une correction sera également proposée par le formateur.

Modalités d'accès : Environ 15 jours après votre demande, variable selon les périodes. Merci de me consulter au 07 49 26 81 27 pour plus de renseignements à ce sujet.

Accessibilité aux personnes handicapées / Situation de handicap : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, merci de me contacter au 07 49 26 81 27.



1 - Introduction

- Revoir les fondamentaux : rappels mathématiques de base.
- Appréhender la topographie : définition générale et rappels de base.

2 - Réseau altimétrique français

- Décrire le réseau altimétrique français.
- Connaître les outils d'exploitation du réseau altimétrique français.

3 - Niveau de chantier et rayonnement

- Nommer les différentes parties du niveau de chantier et le mettre en station.
- Contrôler son instrument.
- Réaliser une partie pratique sur terrain : lecture sur mire, rayonnement, calcul de dénivelées simples.

4 - Cheminements

- Découvrir les différents cheminements altimétriques.
- Acquérir les méthodes de calculs et de contrôles.
- Réaliser une partie pratique sur terrain : réalisation de plusieurs cheminements en binôme puis retour en salle pour calcul individuel.